

Arrêté n° QAP-GFPS-2015-013

portant modification de la composition de la commission d'activité libérale du centre hospitalier intercommunal (CHI) Elbeuf/Louviers/Val-de-Reuil

Le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie

Vu:

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Le code de la santé publique et notamment les articles R. 6154-11 à R. 6154-14 ;

Le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 modifiant l'article R. 6154-12 ;

L'arrêté n°2014020-0006 du 20 janvier 2014 fixant la composition de la commission de l'activité libérale du CHI Elbeuf/Louviers/Val de Reuil ;

La proposition figurant dans la délibération n°2014-05 du conseil de surveillance du CHI Elbeuf/Louviers/Val de Reuil, du 26 juin 2014, pour désigner son représentant au sein de ladite commission ;

Considérant :

La proposition de désignation d'un représentant de l'ARS Haute-Normandie formulée par courriel du 7 août 2015 de l'adjointe au responsable du pôle organisation de l'offre de santé, madame Elisabeth Gabet, en remplacement de madame Karine Osmont;

ARRÊTE

Article 1:

La composition de la commission de l'activité libérale du **centre hospitalier intercommunal** Elbeuf/Louviers/Val de Reuil est modifiée comme suit :

Représentant de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie :

Madame Sophie Cousin

Article 2:

La durée du mandat de madame Sophie Cousin est fixée pour la durée du mandat de la commission restant à courir.

Article 3:

Les autres éléments constitutifs de l'arrêté n°2014020-0006 du 20 janvier 2014 modifié restent inchangés.

Article 4:

Le directeur général de l'ARS de Haute-Normandie et la directrice du centre hospitalier intercommunal Elbeuf/Louviers/Val de Reuil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le

0 7 SEP 2015

Le directeur général P/Le Directeur Général et par délégation, Le Directeur Délégué, Responsable du département Qualité et Appuir à la Performance